

## Recouvrement des honoraires : Comment saisir l'Ordre ?

Amiens, le 18/03/2020

Madame, Monsieur,

Pour saisir l'Ordre d'une difficulté de recouvrement d'honoraires (ou, comme en temps normal, en cas de litige avec un maître d'ouvrage), il convient d'adresser un courrier au Président du Conseil de l'Ordre, Mr Régis Thévenet, pour saisine conformément au contrat conclu entre les parties, courrier dans lequel vous exposerez l'objet du différend.

Ce courrier devra être accompagné d'une copie du contrat d'architecte, des notes d'honoraires payées et impayées, et de toutes pièces probantes à l'appui de la réclamation ou des griefs exposés (le tout classé par ordre chronologique de préférence).

Durant la période de confinement lié à l'épidémie de coronavirus, un envoi par mail est à privilégier.

Pour le Conseil de l'Ordre,  
Le Président  
Régis Thévenet

